CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:
Badge attribué à : Mathieu-Chan Labonte
https://www.cadre21.org/membres/mathieu-chan-labonte-csssh-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2021-03-18 19:53:50

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
Il faut d'abord évaluer si nous sommes dans un cas où il faut appliquer la trousse Sexto. Est-ce que la situation se déroule dans notre établissement scolaire. Ensuite, nous devons utiliser la grille pour toujours faire l'entrevue de la personne qui vient nous voir avec la situation. Nous devons ensuite, selon la situation, rencontrer les autres personnes concernées (Soit les témoins ou victimes ou autres.) De plus, il faut faire attention de ne pas remplir la grille si nous pensons que c'est un acte malveillant. Nous devons toujours avoir le souci de confisquer les téléphones si nous avons le doute que celui-ci pourrait contenir du contenu en lien avec la situation. Finalement, il faut appeler le service de police pour que ceux-ci puissent poursuivre le processus. Dans la majorité des cas, il sera question de faire une rencontre de prévention sexto et de s'assurer que le jeune efface les images ou vidéos.
Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
Qu'il faut bien prendre le temps de bien analyser la situation. Cela nous permettra de bien orienter nos interventions. Il faut prendre le temps d'analyser la nature, les intentions et l'étendue de la situation. De plus, la procédure avec la trousse texto nous permet d'avoir une ligne claire à suivre pour s'assurer de rapidement prendre la situation en charge et de limiter les atteintes à la victime. Nous devons recueillir les informations et confisquer les cellulaires pour pouvoir transmettre le tout au services de police.
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?
L'étape qui me semble la plus délicate sera l'entrevue que nous ferons avec la victime.. Il faut avoir le soucis de bien faire les choses tout en prenant considération de l'état psychologique de la victime. Une situation comme celle-ci peut avoir un impact considérable pour la vie d'une personne et je pense qu'il faut faire cette rencontre avec un tact considérable. De plus, il faut s'assurer de la protéger et de lui offrir le support qu'elle aura de besoin suivant cette situation.